

## Sommaire interactif

Impacts humains des dérives disciplinaires.....	1
Dans le monde des tiers payeurs.....	7
Comité sur le suicide : résumé des activités récentes.....	10
Dossier éthique des syndicats : réponse très décevante de l'OPQ.....	13
Coin lecture : Quelques lectures de vacances.....	14
Un fondateur de la Fédération nous a quittés.....	15

## Impacts humains des dérives disciplinaires

par Charles Roy, M.Ps., Président  
charlesr4@sympatico.ca



Comme toute institution humaine, les instances disciplinaires des ordres professionnels ont aussi leurs lacunes. Suite à notre enquête sur le processus disciplinaire, nous avons été à même de recueillir plus d'une centaine de témoignages attestant de dérives importantes dans l'application du système disciplinaire. Nous avons par ailleurs été secoués et sommes demeurés perplexes face à l'expérience rapportée par bon nombre de psychologues interviewés. Dans le rapport que nous avons remis à notre Ordre professionnel, une section relate d'ailleurs les lourds impacts humains qu'ont vécus les psychologues concernés, de même que leurs familles, en conséquence des erreurs disciplinaires dont ils ont été victimes. Des psychologues relatent également l'impact de l'atteinte à la réputation au sein de la profession, dans le milieu de travail du psychologue, et dans certains milieux, l'apparition d'un climat de méfiance ou encore le risque de perdre son emploi.

Et c'est sans compter les impacts pour le public et la profession, car les embarras et désagréments disciplinaires, souvent déclenchés par des plaignants malveillants, amènent bon nombre de psychologues à quitter l'exercice de certains champs de pratique, tels l'expertise psycho-légale ou le traitement des troubles de la personnalité, voire même à quitter l'Ordre ou carrément la pratique. Ce qui prive le public d'une riche expertise et laisse le champ libre à d'autres professions. Sans compter qu'un zèle excessif en matière disciplinaire entraîne une pratique défensive, soit la perte d'une certaine spontanéité et confiance face aux clients : « Après (une telle expérience) ça modifie notre rapport au client. On le voit comme potentiellement à risque. »

C'est par considération pour les psychologues lésés, au surplus, des professionnels dont le métier est d'être à l'écoute des autres, que nous avons cru nécessaire de leur accorder, à leur tour, une écoute respectueuse en rédigeant le présent article. En faisant preuve d'empathie à l'égard de l'expérience éprouvante qu'ils ont pu vivre, nous souhaitons contribuer à une réparation minimale : favoriser la compréhension de leur vécu par leurs collègues, étant donné l'important et habituel sentiment de mise à l'écart qui accompagne une expérience disciplinaire inéquitable, et dont nous reparlerons plus loin.

Nous faisons également écho à une réaction qu'avaient eue nos collègues américains qui attiraient l'attention sur les lourdes conséquences que vivent les professionnels lorsque la fonction disciplinaire dérape. Les titres d'articles parus dans la revue « Professional psychology » étaient explicites : « The question of psychologists' maltreatment by state licensing boards : overcoming denial and seeking remedies » (Williams 2001), ainsi que « Recognizing concerns about how some licensing boards are treating psychologists » (Peterson, 2001).

Afin de mieux comprendre l'expérience des victimes de traitement juridique injuste ou encore, les effets psychologiques d'erreurs judiciaires (dans notre cas, erreurs commises lors du processus disciplinaire), sanctions ou condamnations injustifiées, nous avons consulté des études de criminologie, qui nous révèlent l'éventail de réactions typiques des personnes ayant eu à subir de tels traitements (Campbell et Denov 2004, Grounds 2005 et Wilson 2002). Ces études, nous permettent de mieux comprendre les réactions que les psychologues nous ont partagées en lien avec un processus disciplinaire qu'ils ont jugé inéquitable et abusif.

## Suite... Impacts humains des dérives disciplinaires

par Charles Roy, M.Ps., Président  
charlesr4@sympatico.ca

Il peut apparaître de l'extérieur que les impacts d'un processus disciplinaire inadéquat soient minimes. Mais ce serait ignorer les témoignages que nous avons recueillis des psychologues eux-mêmes, quant à leur détresse et leurs souffrances de même qu'aux dommages qui sont causés, à eux et à leurs proches, suite à l'expérience d'une condamnation injustifiée. Des témoignages qui confirment ce que Peterson (2001) souligne : suite à une expérience disciplinaire inéquitable les psychologues peuvent encourir le risque de voir leur carrière, leur réputation ou même leur situation financière compromises. Sans compter les impacts émotionnels ainsi que les conséquences néfastes pour la santé. À ce chapitre nous avons répertorié, entre autres, les réactions suivantes : dépression, épuisement professionnel, stress aigu, baisse de productivité, insomnie, étourdissements, fibromyalgie, etc.

Bien sûr, les expériences vécues par les psychologues n'ont pas toutes la même gravité et leurs réactions sont proportionnelles à l'ampleur des ratés qu'ils ont eu à subir dans la procédure disciplinaire. On peut affirmer que ces psychologues ont été victimes « d'erreurs judiciaires » (erreurs au cours du processus disciplinaire), soit qu'ils aient été victimes d'accusations non fondées, résultant souvent de plaintes malveillantes, ou qu'ils aient été victimes d'un traitement disciplinaire excessif par rapport au manquement commis. Le principe demeure toutefois le même : ils ont été victimes d'injustice par une entité censée faire preuve d'objectivité et d'équité dans l'application de la justice.

Pour ce qui est de la définition de l'erreur judiciaire, nous nous référons à l'excellent article de Tanguy (2011). L'erreur judiciaire concerne fondamentalement une erreur sur la culpabilité entraînant condamnation, résultant d'une erreur de « dévoilement », soit l'erreur à « comprendre de manière plus ou moins erronée la nature d'un phénomène ». Erreur qui amène le décideur à interpréter de façon imparfaite la situation... toutes les composantes de la situation n'(ayant) pas été correctement évaluées. D'autant plus qu'en ce qui concerne notre profession, nous sommes loin des sciences dites exactes, plus propres à déterminer vérité ou erreur de façon simple. Ce qui amènera Shapiro (2006) à exprimer que les enquêteurs qui ont peu ou n'ont pas de formation en santé mentale ne pourront déceler les enjeux psychologiques sous-jacents.

Le deuxième type d'erreur judiciaire, soit l'erreur « d'adéquation » conduira, pour sa part, à un résultat différent ou opposé au but visé par la procédure : dans le contexte disciplinaire, une erreur d'interprétation ne conduira pas à protéger le public de pratiques inadéquates, mais possiblement encourager une personne du public à maintenir des comportements manipulateurs ou des pratiques quérulentes. Le résultat n'en serait donc pas la protection du public, mais plutôt son contraire.

De l'extérieur, on pourra avoir tendance à penser que les « psy » font tout un plat avec des « condamnations injustifiées » pour des « délits mineurs » -- accidents qui font partie des aléas de la vie -- tout un plat pour des erreurs considérées « simples ». Sauf que si la sanction apparaît totalement disproportionnée à l'infraction, c'est que la justice, « en assimilant le fait à un acte fortement réprouvé, le met au rang de ceux-ci ». Mais un autre élément important entre en considération :

*En premier lieu, la justice, élément résultant du démantèlement du pouvoir originel, relève toujours plus ou moins du sacré. Elle a pour fonction essentielle d'empêcher le retour de la société vers le chaos par l'affrontement de tous contre tous. On reprochera donc peu à la justice de commettre des erreurs mineures ou moyennement importantes... Mais il demeure un aspect de la justice qui participe encore pleinement du sacré ancestral : la faculté de disposer de l'honneur et de la vie d'un homme selon qu'elle le déclare coupable ou innocent... (Tanguy 2011).*

Mais revenons aux impacts sur les professionnels. La réaction initiale est celle du choc, de la surprise et du déni. Les personnes vivent un sentiment d'irréalité face à la situation, ne croyant pas que cela soit en train de leur arriver tout en ayant l'espoir que cette erreur sera rapidement reconnue et corrigée. Mais devant l'évidence du maintien de la situation aberrante, apparaissent ensuite les sentiments d'injustice, de cruauté et d'impuissance. Se savoir innocent et être soumis injustement à un système devant assurer la justice sont deux notions difficiles à réconcilier. «The sense of injustice tears at the inner soul of the person and is a permanent psychological injury » (Wilson, 2002).

## Suite...

# Impacts humains des dérives disciplinaires

Les effets psychologiques découlant du processus concernent le plus souvent l'état de stress post-traumatique, l'anxiété et la dépression (Ground, 2005 et Wilson, 2002). Il faut prendre en considération la durée du processus disciplinaire, qui peut s'étaler sur plus d'un an, voire plusieurs années, comme facteur aggravant de l'état de stress post-traumatique. « Post-traumatic stress disorder (PTSD), anxiety, depression, obsessive-compulsions, phobias, and paranoia can be construed as normal responses or adaptations to abnormal situations, events, or experiences" (Wilson 2002).

Dans certaines situations plus sévères, Ground (2005) observe que des changements peuvent survenir au niveau de la personnalité : attitude méfiante ou hostile envers le monde, retrait social, sentiments de vide et de désespoir, sentiment chronique de menace et de distanciation. Le même auteur rapporte également les réactions suivantes : détresse, vision altérée de l'univers professionnel et du monde, sentiment d'étrangeté et inquiétude quant à la perception négative et non fondée de la part de leurs pairs et isolement.

Puis apparaissent souvent les questions existentielles face à l'injustice et à l'atteinte à l'image de soi ou à la réputation professionnelle. Une douloureuse quête de sens entraîne des questions telles que « Pourquoi moi ? Pourquoi maintenant ? Pourquoi cela m'arrive-t-il ? » Selon Wilson (2002), « la quête de sens face à l'injustice imposée par un système de loi et de justice constitue un profond dilemme. La quête de sens dans un tel contexte entraîne une plongée dans les abysses de l'ombre et du sentiment de nullité. C'est une descente aux enfers dans la confrontation avec les mensonges, la malhonnêteté, les injustices, les fausses réalités, les façades et la bureaucratie. »

Le processus d'accusation erronée peut porter une atteinte profonde au soi, à l'identité et à la dignité. Un conflit interne s'installe entre le « vieux » soi innocent et le nouveau soi, accusé, jugé fautif, moulé par le système. Dans certaines situations particulièrement éprouvantes, certains ressentent un sentiment de perte de connexion avec le passé, comme s'ils avaient vécu deux vies séparées.

par Charles Roy, M.Ps., Président  
charlesr4@sympatico.ca

Un combat entre le bien et le mal s'amorce, afin de préserver son identité et sa dignité. Assaut à la dignité, mais également au sentiment de soi méritant estime, amour et respect, de la part de soi-même et des autres. *Les psychologues, tellement axés sur le respect et la dignité humaine, sont en complète dissonance.* Combien de fois n'avons-nous pas entendu dans la bouche des psychologues : *pourquoi cela est-il possible après toutes ces années de services généreux et de qualité auprès de toutes ces personnes venues les consulter ? La pire expérience de ma vie. J'ai rendu de très bons services à la société depuis un grand nombre d'années et on m'a traité injustement, on m'a terrorisé.*

La honte et la culpabilité, cousines psychologiques, surgissent inévitablement en conséquence d'une accusation erronée. La honte concerne le fait de perdre la face, de perdre l'idéal de soi, la bonne image que nous avons de nous-mêmes face aux autres, et découle de l'échec de maintenir nos valeurs, jugées importants dans notre vie. La honte entraîne le blâme et la culpabilité dans une spirale d'auto-dévalorisation concernant les erreurs passées. La honte et la culpabilité envahissent la conscience de la personne accusée à tort, et entraînent une réaction irrationnelle de se sentir coupable ou honteux d'avoir été sélectionné, choisi, victimisé et pénalisé par le système disciplinaire. Car le message du système est : vous êtes coupable, que vous le croyez ou non; vous êtes coupable, que vous soyez dans les faits innocent ou non; vous êtes coupable parce que le système vous a déclaré publiquement coupable et sentencé. Ces affirmations contiennent le message caché : "shame on you for your acts for which we have declared you guilty; you are now identified, numbered, registered and proclaimed shameful and guilty and will be treated accordingly from henceforth" (Wilson 2002).

Il faut comprendre un phénomène psychique important au plan émotionnel: la honte et la culpabilité constituent de puissantes forces émotionnelles qui s'allient au sentiment d'être abandonné, d'être sans défense et impuissant à renverser le cours de l'injustice.

## Suite... Impacts humains des dérives disciplinaires

par Charles Roy, M.Ps., Président  
charlesr4@sympatico.ca

Une appréhension persistante s'installe quant à la perception des pairs ou du public : celle de la conscience aigüe que les autres continuent de vous voir comme coupable puisque le système vous a sanctionné. L'étiquette de la culpabilité, parce que confirmée, cautionnée par le système, est lourde à porter.

Partant de là, plusieurs voient leur existence dominée par une obsession incessante : celle de rétablir la justice et d'obtenir réparation. Mais le fait de vouloir continuer à défendre son innocence se retourne contre la victime : cette réaction est perçue comme un risque de récurrence (Campbell et Denov, 2004). Les psychologues, pour leur part, rejettent avec vigueur l'étiquette de coupable ou fautif. C'est une réaction souvent observée lors du processus de conciliation : ayant dû avouer des fautes non fondées en vue d'éviter la menace du Conseil de discipline, ceux-ci assument très mal le mensonge qui en résulte. Cette lecture ou perception d'eux-mêmes découlant d'une étiquette non fondée est tellement intolérable que certains choisissent de sortir du cadre professionnel qui impose une telle fausseté : ils quittent la profession. La peur d'être à nouveau accusé et victime des mêmes expériences est fréquente et commune. Réaction qui contamine la vie quotidienne par la hantise d'être à nouveau (et dorénavant) incompris et persécuté. L'arbitraire entraîne l'imprévisibilité : « étant donné ce que je viens d'expérimenter comme étant incohérent, comment garantir dorénavant une logique prévisible permettant d'éviter à nouveau une telle expérience? » L'individu est condamné à l'impuissance. Des problèmes de sommeil, des cauchemars, une atteinte à la confiance, de même que somatisation et détresse psychologique accompagnent le tout. Autre puissant motif de quitter un groupe d'appartenance à l'origine de tels tourments. Nous avons observé bien évidemment la présence de colère, de révolte, voire de rage liée à l'impuissance. C'est d'ailleurs la colère qui a poussé plusieurs psychologues à l'action, soit à se mobiliser pour dénoncer la situation outrageante et inacceptable dont ils ont été victimes.

Une perte de jouissance de l'existence en découle également à divers degrés. La vie n'est plus normale ou comme avant. Il résulte souvent de la confusion, du doute et de l'incertitude au sujet de la vie, du travail, des relations et de sa place dans la société. Comme le souligne un

psychologue : *l'impact pernicieux de la remise en question, chez des gens qui ont toujours eu la préoccupation de bien faire leur travail. Ça m'a complètement déstabilisé.* L'ombre de l'accusation ou de la sentence demeure, malgré l'innocence. Faire face à l'injustice et lutter pour la survie psychologique dans certains cas, constituent des batailles personnelles que les autres ne peuvent comprendre. Le bonheur, la joie et les émotions positives peuvent ne plus être accessibles comme auparavant.

Compte tenu de ces lourds impacts découlant des dérives disciplinaires, il nous faut collectivement penser à des services de soutien et de traitement pour les personnes qui en sont victimes. Le sentiment d'abandon par les pairs, voire même par l'humanité, est très présent et entraîne souvent un besoin, non seulement de counseling pour traiter les séquelles psychologiques mais pour favoriser la re-connexion au groupe humain et professionnel (Wilson 2002). Ce qui vient compenser pour le sentiment d'être rejeté par son groupe d'appartenance, ou pour l'absence de soutien et d'assistance adéquate pour maintenir sa dignité pendant l'expérience. Ces propos font écho à ceux de Peterson (2001) qui relataient le manque de compassion et de soutien de la part des collègues.

Wilson (2002) décrit très bien d'ailleurs le profond sentiment d'abandon qui atteint ces personnes :

*The sense of abandonment is a primitive, primordial, archetypal experience... It is the sense of being small, alone, innocent and without expectable protection. It is the feeling of raw vulnerability and belief that no one cares or can be trusted. It is the sense of being abandoned, rejected ..., which deserves less than human treatment or basic respect. The sense of abandonment is the sense of ultimate aloneness, which may be married to hopelessness, dread and the sense that nothing matters in the end (Wilson, 2002).*

## Suite... Impacts humains des dérives disciplinaires

par **Charles Roy, M.Ps., Président**  
charlesr4@sympatico.ca

Voilà donc des considérations que doivent prendre en compte les ordres professionnels dans l'exercice de la fonction disciplinaire. Cette fonction ne saurait prétendre s'exercer de façon éclairée sans considérer les impacts désastreux de toute erreur procédurale. La responsabilité est lourde, nous nous en doutons. Mais elle exige une vigilance d'autant plus grande que les coûts humains en sont élevés. Et une profession comme la psychologie, de par sa mission première, ne saurait fermer les yeux sur ces aspects humains et humanitaires, auquel cas, nous en serions particulièrement et profondément troublés.

Souhaitons que cet article apporte, par sa validation des impacts humains résultant d'un processus juridique (disciplinaire) erroné ou excessif, un peu de baume sur cette expérience fort éprouvante dont nous ont témoigné de nombreux psychologues. Pour ceux et celles qui n'ont pas eu à vivre une expérience de justice abusive, l'analyse des criminologues pourra aider à comprendre la sévérité des impacts au plan psychologique chez les professionnels qui en sont victimes et le degré de souffrance psychique qui peut en résulter. Et possiblement fournir quelques pistes d'intervention, pour le cas où vous auriez à traiter un professionnel vivant les séquelles d'erreurs judiciaires ou disciplinaires.

Zur (2011) pour sa part, y va de précieux conseils pour les psychologues qui traversent le processus d'enquête disciplinaire. C'est une expérience qu'il faut prendre très au sérieux car il s'agit de votre gagne-pain et de votre réputation. Il recommande aux psychologues de se préparer pour une longue procédure et de bien s'occuper de soi. Être sous enquête est une expérience très stressante et peut se dérouler sur une longue période. Il faut être stratégique et actif dans la gestion du stress et voir à se créer un réseau de soutien. Il faut éviter de côtoyer ou de partager avec des gens qui vous font sentir mal plutôt que mieux : certaines personnes se nourrissent de la misère d'autrui. Il suggère de « gérer votre stress en mangeant bien, en faisant de l'exercice, en pratiquant l'arrêt de pensée et la relaxation, en marchant, en faisant des activités agréables, etc. » Il recommande également d'aller « chercher le support professionnel des experts ».

L'Association des psychologues du Québec demeure, quant à elle, fidèle aux recommandations de l'American psychological association (APA) à l'endroit des associations, à l'effet d'assurer la responsabilité de défendre leurs membres qui sont ou ont été investigués et sanctionnés par leur ordre professionnel (Peterson 2001) et de veiller à ce que les psychologues sous enquête disciplinaire soient traités avec diligence et respect. Et, ce faisant, elle répond à sa mission de protéger les intérêts de ses membres.

### Références

- Campbell, K. et Denov, M. 2004. The burden of innocence: coping with a wrongful imprisonment. *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, Vol. 46 no 2, janvier 2004.
- Grounds, A. 2005. Effects of wrongful conviction. *Newsletter of the Institute of criminology. Criminology in Cambridge. Issue no.7, November 2005.*
- Grounds, A. 2005. 'Understanding the effects of wrongful imprisonment.' In *Crime and Justice: a review of research*, volume 32, edited by M. Tonry. Chicago: University of Chicago Press.
- Tanguy, J.-F. 2011. L'erreur judiciaire : un objet de connaissance mal défini. *Le lycée Chateaubriand*. Consulté le 2 octobre 2011. <http://www.lycee-chateaubriand.fr/cru-atala/publications/tanguy.htm>.
- Peterson, M. B. 2001. Recognizing concerns about how some licensing boards are treating psychologists. *Professional Psychology : research and practice*, Vol. 32, no. 4, 339-340.
- Shapiro, D.L. (November/December 2006). Viewpoint: Licensing board rules need revision. *The national psychologist*, 15(6), 14.
- Williams, M. H. 2001. The question of psychologists' maltreatment by state licensing boards : overcoming denial and seeking remedies. Vol. 32, No. 4, 341-344.
- Wilson, J. 2002. A perpetual battle of the mind. *Frontline*. [www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/burden/cameras/memo.html](http://www.pbs.org/wgbh/pages/frontline/shows/burden/cameras/memo.html)
- Zur, O. 2011. When the board comes knocking: how to respond to a licensing board investigation and protect your license, professional career, and livelihood. Consulté en ligne le 2 octobre 2011. [http://www.zurinstitute.com/board\\_investigation.html](http://www.zurinstitute.com/board_investigation.html)

Certains articles de ces auteurs sont également disponibles en ligne